****

**Protéger les enfants canadiens contre la pornographie en ligne :**

**La sécurité des enfants d'abord !**

**Appel à tous les parlementaires à appuyer le projet de loi S-210**

**Loi limitant l’accès en ligne des jeunes au matériel sexuellement explicite**

*[Porte-parole du NCWC disponible immédiatement par téléphone ou Zoom/en ligne]*

Ottawa, le 5 juin, 2024

**Appel à l'action :** Le Conseil national des femmes du Canada (NCWC), fort de plus de 131 années de plaidoyer dévoué visant à améliorer la qualité de vie des femmes, des familles et de la société, appelle les parlementaires à appuyer à l'unanimité le projet de loi S-210. Conformément à la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, ce projet de loi appelle à la mise en œuvre de mesures de vérification de l'âge pour protéger les enfants contre l'accès et l'exposition à du contenu pornographique en ligne.

**Le gouvernement est-il à l’écoute ?** Plus de 80 organisations à travers le Canada ont signé notre [**LETTRE OUVERTE**](https://ncwcanada.com/lettre-ouverte-projet-de-loi-s210/) appelant au soutien du S-210. Deux récents sondages canadiens ont montré qu'une écrasante majorité de Canadiens soutiennent la vérification de l'âge pour protéger les enfants en ligne. Dans un [**Sondage Léger**](https://bills210-lois210.ca/wp-content/uploads/2024/02/16979-001-RAPPORT-Julie-Miville-Dechene.pdf) menée en février de cette année, 77% des personnes interrogées étaient favorables à la vérification de l'âge pour accéder à la pornographie en ligne. En avril 2024 dans un [**Sondage Nanos**, commandé par le Globe and Mail](https://nanos.co/wp-content/uploads/2024/04/2024-2571-Globe-March-Populated-Report-with-Tabs.pdf), 79 % des personnes interrogées sont favorables à la vérification de l'âge pour accéder à la pornographie en ligne. Les Canadiens de tous âges et de toutes provinces soutiennent massivement ces mesures.

**Préoccupation croissante :** Bien que l'internet soit un outil précieux pour l'apprentissage et la communication, les enfants canadiens ne sont pas protégés contre l'exposition ou la rencontre avec la pornographie en ligne. La recherche indique que l'âge moyen de la première exposition d'un enfant à des contenus pour adultes se situe entre 9 et 11 ans, ce qui a des conséquences négatives sur son développement psychosocial. Si les parents sont les premiers responsables de la protection de leurs enfants contre les contenus préjudiciables, leurs ressources et leur capacité à surveiller les activités en ligne sont limitées.

Adopté à l'unanimité par le Sénat et soutenu par le Parti conservateur, le NPD, le Bloc Québécois, le Parti vert et 15 députés libéraux à la Chambre des communes, le projet de loi S-210 prévoit la mise en œuvre de systèmes robustes de vérification de l'âge. Toutes les méthodes de vérification de l’âge approuvées protégeraient la vie privée des utilisateurs et seraient conformes à toutes les lois canadiennes sur la confidentialité.

**Alignement sur les normes mondiales :** Le Royaume-Uni, la France, l'Allemagne, l'Espagne, l'Australie et plusieurs États américains (plus récemment la Californie) ont adopté ou sont en train d'adopter des mesures de vérification de l'âge pour protéger les mineurs en ligne. En soutenant la S-210, le Canada peut enfin s'aligner sur ses pairs et sur les normes internationales, démontrant ainsi son engagement envers la sûreté et la sécurité de ses plus jeunes citoyens, notamment les [**2,7 millions d'enfants canadiens de moins de 11 ans actifs et ayant accès à Internet**](https://www.statista.com/statistics/535086/number-children-using-internet-)**.**

Le projet de loi S-210 devra bientôt franchir le dernier obstacle avant de devenir une loi. Nous devons nous unir pour faire pression sur le gouvernement afin qu'il tienne compte des préoccupations exprimées par la majorité des Canadiens et qu'il adopte ce projet de loi. En fin de compte, les questions à poser sont les suivantes : Le gouvernement est-il en décalage avec la majorité des Canadiens sur cette question ? Le Parlement agira-t-il de manière responsable, écoutera-t-il nos voix et placera-t-il la sécurité de nos enfants au premier plan ?

**Coordonnées de la campagne :**

Porte-parole du NCWC :

Penny Rankin, vice-présidente des enfants et de la jeunesse

514-931-3067

[contact@ncwcanada.org](mailto:contact@ncwcanada.org)

CITATION : *« Le NCWC s'engage à défendre les droits et la sécurité des enfants, en se concentrant sur la création d'environnements sécurisés en ligne et hors ligne. Nous exhortons les législateurs à reconnaître le besoin urgent de la S-210 et l'impact positif qu'elle aura sur la sécurité en ligne des enfants. Ces mesures sont essentielles si le Canada veut rattraper les pays qui ont déjà établi des normes mondiales. Les enfants canadiens méritent le même niveau de protection. La loi S-210 contribuera à garantir que nos enfants sont aussi protégés en ligne que hors ligne*. » - *Penny Rankin, vice-présidente des enfants et de la jeunesse.*

Boîte postale 67099 RPO Westboro, Ottawa, Ontario K1A 4E4

**Présidente : Marianne Wilkinson**

[**www.NCWCanada.com**](http://www.NCWCanada.com)

Le Conseil national des femmes du Canada (CNFC) travaille dans un esprit de vérité et de réconciliation, reconnaissant que le Canada est le territoire traditionnel des peuples autochtones et métis. Nous sommes reconnaissants de nous joindre à d'autres dans la paix et l'espoir, en plaidant pour une meilleure qualité de vie pour les femmes, les enfants, les familles et la société.

Fondé en 1893, le Conseil national des femmes (CNF) est un fier membre du Conseil international des femmes. Accrédité par le Conseil économique et social des Nations unies (ECOSOC), le CNFC participe activement aux sessions de la Commission des Nations unies sur le statut des femmes.